

## JUSTIFICATIF DE PARUTION

*Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.*

**Identifiant annonce : 7317535601**

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

**Cliquez ici :**

<https://annonces-legales.actu.fr/a/7317535601>

Cette annonce a été mise en ligne le **27 janvier 2023** sur **Actu.fr**  
Pour le département : **76 - SEINE MARITIME**

### AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : CASIMIR 33

FORME : Société civile

CAPITAL : 5.000 euros

SIEGE SOCIAL : LE HAVRE (76600) – 26, Rue Saint Jacques

OBJET : L'acquisition, la vente, l'administration et la gestion, par location ou autrement, de tous immeubles et biens immobiliers, bâtis et non bâtis ; Toutes activités de marchands de biens, à savoir l'achat de biens immobiliers ou de terrains en vue de leur revente ; Toutes opérations de constructions et promotions immobilières, viabilisation, restructuration, lotissement, ainsi que toutes opérations de maîtrise d'uvre et de construction-vente ; La réfection, la rénovation, la réhabilitation d'immeubles anciens, ainsi que la réalisation de tous travaux d'aménagement, d'entretien, de transformation, amélioration, installations nouvelles conformément à leur destination ; L'activité de conseil en matière immobilière, et toutes prestations de services s'y rapportant ; Toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

DUREE : 99 années

GERANCE : Monsieur Gabriel DUBERNET, né le 29 Juin 1973 à SAINTE ADRESSE (76), de nationalité française, demeurant au HAVRE (76620) – 37, Rue Mozart

APPORTS EN NUMERAIRE : 5.000 euros

CESSION DE PARTS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés ou descendants des associés, même si le descendant cessionnaire n'est pas associé. Elles ne peuvent être cédées à des tiers non associés

autres que les descendants du cédant, qu'après agrément  
Pour avis,

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.  
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

**Vincent TOUSSAINT**  
Directeur de Médialex

